

# Bienvenue à l'école Louise Weiss



École élémentaire Louise Weiss  
20 rue André Hodebourg  
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX  
Directrice Anne TRICOT

Téléphone : 01 30 52 44 35  
Mail : [0780825y@ac-versailles.fr](mailto:0780825y@ac-versailles.fr)  
<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleweissmagny>

Les horaires 2018/2019 :

## Enseignements

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<i>Lundi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Mardi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Jeudi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Vendredi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30

Ouverture de la porte CP et CE1 au 22 rue André Hodebourg (côté cantine) :  
Matin : 8h35 et Après-midi : 13h20.

Sorties des CP et CE1 au 22 rue André Hodebourg à 11h45 et 16h30.

Récréations : Matin : 10h15 - 10h35 et Après-midi : 14h50 - 15h10

Périscolaire (tél : 01 30 47 22 38)

Centre Pierre Chêne au 18 rue André Hodebourg

Accueil du matin : 7h15 - 8h35

Accueil du soir : 16h30 - 18h50

Études surveillées

16h30 - 18h00 (avec un goûter fourni)

Restauration

De 11h45 à 13h20

**Vacances scolaires 2018 - 2019**

**Rentrée : lundi 3 septembre 2018**

**Toussaint : samedi 20 octobre au lundi 5 novembre 2018**

**Noël : samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019**

**Hiver : samedi 23 février au lundi 11 mars 2019**

**Printemps : samedi 20 avril au lundi 6 mai 2019**

**Pont de l'Ascension : du mercredi 29 mai au lundi 3 juin 2019**

**Fin de l'année : samedi 6 juillet 2019**

## Des réponses à vos questions

**La classe de CP est la première année du cycle 2 (CP-CE1-CE2).**

❖ **Quand a lieu la rentrée ?**

La rentrée a lieu le lundi 3 septembre 2018 à 8h35. Parents et élèves seront accueillis dans la cour des grands de l'école (entrée côté périscolaire au 18 rue André Hodebourg). Les parents de CP pourront exceptionnellement accompagner leur enfant dans la classe ce jour-là. Les listes des classes seront affichées sur les portes de l'école le vendredi 31 août 2018.

❖ **Quand aura lieu la réunion de classe ?**

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année. **Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement et pour communiquer avec l'enseignant.**

❖ **Comment communique-t-on avec les enseignants ?**

Le cahier de correspondance (cahier jaune) permet la liaison entre la famille et l'école ; c'est l'instrument de communication privilégié. Vous pouvez y noter les demandes diverses à l'attention de l'enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, joignable également par téléphone (01 30 52 44 35) et par mail ([0780825y@ac-versailles.fr](mailto:0780825y@ac-versailles.fr)). **N'hésitez pas à prendre rendez-vous.**

Vous y trouverez également les informations utiles diffusées par l'école.

**Le cahier de correspondance doit être consulté tous les jours.**

❖ **Doit-on acheter un manuel ?**

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école. Une liste de fournitures sera distribuée aux élèves de Grande section en juin et est en ligne sur notre site Internet.

**Merci de vérifier et compléter ou remplacer régulièrement les fournitures scolaires.**

Vous pouvez consulter le Blog de l'école pour des achats groupés de fournitures sur Internet :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleweissmagny/>

❖ **Y aura-t-il des devoirs à la maison ?**

Les apprentissages se font en classe ; les devoirs en CP consistent principalement en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe. Ils peuvent être faits en étude surveillée. Les devoirs sont importants car ils donnent des habitudes de travail aux enfants.

❖ **Les élèves de CP font-ils du sport ?**

Les CP bénéficient d'une séance hebdomadaire de natation pendant l'année. Ils pratiquent également une ou plusieurs séances de sport hebdomadaires. Ces activités sont obligatoires : **les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.**

❖ **Et si mon enfant a des difficultés à apprendre ?**

L'enseignant adapte sa pédagogie à chaque élève en fonction de ses besoins.

En cas de difficultés ponctuelles ou durables dans les apprentissages, l'enseignant de votre enfant pourra vous proposer un Programme Personnalisé de Réussite Éducative ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé et/ou le faire participer à des Activités Pédagogiques Complémentaires. Votre accord signé est obligatoire pour les APC. Dans d'autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) constitué d'un groupe d'enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire qui prendront contact avec vous. **(01 30 47 22 37)**

Par ailleurs, votre enfant peut être inscrit à l'accompagnement à la scolarité (16h30-18h30). Ce dispositif municipal apporte appui et ressources aux élèves fragiles et à leur famille.

<https://www.magny-les-hameaux.fr/contenu/laccompagnement-la-scolarité>

❖ **Si mon enfant est absent, que faire ?**

Vous devez en informer l'école par téléphone (répondeur au **01 30 52 44 35**) ou par mail ([0780825y@ac-versailles.fr](mailto:0780825y@ac-versailles.fr)) le jour-même et justifier son absence au retour de l'enfant dans le cahier de correspondance.

❖ **Je suis en retard pour venir chercher mon enfant à 16h30. Que se passe-t-il ?**

Vous devez impérativement prévenir l'école (**01 30 52 44 35**) et le périscolaire (**01 30 47 22 38**); si le retard est supérieur à 10 minutes, votre enfant sera dirigé vers l'étude surveillée ou le périscolaire. Vous pourrez donner le nom d'amis ou de parents à l'enseignant en début d'année; ils seront les seuls autorisés à récupérer votre enfant en cas de retard.

❖ **Comment se déroule l'étude surveillée ? (inscription mairie au 01 30 47 08 89)**

De 16h30 à 18h, une étude surveillée peut accueillir votre enfant. Elle est encadrée par des animateurs ou des enseignants (un adulte pour 10 à 15 élèves). Un temps de récréation et un goûter sont prévus de 16h30 à 17h10. Puis un temps est consacré aux devoirs de 17h10 à 18h00. L'inscription se fait auprès de la mairie. La sortie de l'étude se fait côté périscolaire.

❖ **Comment inscrire mon enfant à la cantine, au périscolaire, à l'étude surveillée ?**

**(inscription en mairie au Service enfance 01 30 47 08 89)**

L'inscription à la cantine, au périscolaire et à l'étude surveillée se fait en mairie. Les CP mangent au self. La cantine et le périscolaire sont des services municipaux encadrés par des animateurs. Les menus sont affichés aux entrées de l'école. Vous pouvez également les consulter sur le site Internet de la mairie : <https://www.magny-les-hameaux.fr/menus-restaurant-scolaire>

❖ **Représentants des parents élus et Conseil d'École.**

En début d'année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'école. Chaque trimestre a lieu un Conseil d'école. Sont présents : la directrice, les enseignant(e)s, un représentant du Maire, la directrice du périscolaire et les **parents élus** de chacune des associations ou fédérations de Parents d'élèves. Lors de ce conseil, les aspects pédagogiques sont abordés mais également tous les points concernant la vie de l'école.

**N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections.**

❖ **Livret d'évaluation (Livret Scolaire Unique LSU).**

Le livret d'évaluation de l'élève est distribué aux parents deux fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Les enseignants sont disponibles pour rencontrer les parents sur demande. Le livret sera remis en main propre aux parents au premier semestre (janvier 2019). Des évaluations sont remises régulièrement aux familles. **Merci de les signer.**

❖ **Coopérative scolaire.**

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). **La participation à la coopérative est totalement facultative et son montant est laissé à la libre appréciation des parents.** L'argent collecté permet notamment de financer des sorties, l'achat de petit matériel, des projets... La coopérative est aussi un outil de solidarité.

❖ **Assurance scolaire.**

L'assurance scolaire (Responsabilité civile ET Individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les activités scolaires facultatives (sorties qui incluent la totalité de la pause du déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe, sorties scolaires avec nuitée(s)). L'enfant non assuré ne pourra pas participer à une sortie facultative. L'attestation est à remettre à l'enseignant de votre enfant au début de l'année scolaire. En cas d'accident, les parents concernés doivent prévenir eux-mêmes leur assurance dans les 5 jours. Une déclaration d'accident leur sera fournie par l'école ou la mairie.

❖ **Médiathèque Jacques Brel (emprunt de livres).**

Votre enfant doit être inscrit à la médiathèque Jacques Brel et posséder une carte.

**Médiathèque Jacques Brel, 25, Rue Joseph Le Marchand, MAGNY, Tél. 01 30 52 92 02**

❖ **Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur commun à l'école et au périscolaire sera voté au premier Conseil d'école et diffusé aux familles via les cahiers de correspondance. **Merci de le respecter.**